

SÉANCE DU 21 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel Le Causséa à Castres, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

12 mars 2024

Date d'affichage :

12 mars 2024

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 21032024 /5.2

Nombre de voix délibératives :
45

Membres titulaires présents : 41

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX.

Membres titulaires représentés : 1

Olindo VIVAN (représenté par Richard ANGOSTO)

Membres suppléants présents : 1

Richard ANGOSTO (Olindo VIVAN)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX).

Membres titulaires excusés : 15

Jacques BIAU, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Proposition d'un programme spécial urbain de déploiement d'Infrastructure de recharge des véhicules électriques

Monsieur le Président expose que, avec l'augmentation du nombre de véhicules roulants, et au regard du schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE), certains territoires urbains sont en carence d'offre sur les super chargeurs 90/150 kVa et à terme sur les stations de recharge (parking électro mobilité) au format 7/11 kVa pour l'habitat vertical.

Afin de se positionner sur ce type de projet, le SDET propose une démarche volontariste dans les principales communes urbaines pour ce projet pour lequel il conviendra de disposer :

- d'une unité foncière dévolue à la recharge
- d'apprécier le potentiel en termes d'usage
- de surveiller la bonne exploitation des bornes et leur attrait en termes d'usage correspondant aux besoins identifiés dans le SDIRVE

Dans ce cadre, Monsieur le Président ajoute que les communes suivantes pourraient faire l'objet d'un primo déploiement qui se composerait de la façon suivante:

- La commune d'Albi, avec potentiellement 3 super chargeurs 90 kVa évolutifs vers 150 kVa, en 3 points de charge (donc 4 places de parking) et 5 bornes AC (2 ou 3 points de charge) de 7/11 kVa pour la charge de plus longue durée.
- La commune de Castres, avec potentiellement 3 super chargeurs 90 kVa évolutifs vers 150 kVa, en 3 points de charge (donc 4 places de parking) et 5 bornes AC (2 ou 3 points de charge) de 7/11 kVa pour la charge de plus longue durée.
- La commune de Gaillac, avec potentiellement une borne AC 7/11kva pour la charge de plus longue durée.

Concernant les éléments financiers, Monsieur le Président précise qu'un montant de 100 000 euros sera prévu pour l'investissement sur un super chargeur, et de l'ordre de 15 000 euros pour les bornes AC 7/11 kva (ordre de grandeur selon la localisation). 60 000 euros seront prévus dans le cadre de travaux complémentaires.

Il ajoute que l'enveloppe totale du programme est de 825 000 euros TTC à la charge financière du syndicat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Valide** l'enveloppe financière de 825 000 euros TTC prévue pour ce premier programme
- **Autorise** le Président d'ajuster au besoin selon les prescriptions techniques la typologie des bornes et la quantité sous réserve du strict respect des préconisations du SDIRVE et du budget alloué à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 21 mars 2024

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Jean-Luc DARGEIN-VIDAL

